

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 septembre 2022**

**CM20220919-02**

**ENVIRONNEMENT**

**Avis de la Commune concernant la demande d'autorisation d'un plan de gestion sédimentaire sur les bassins versants des Dranses**

Madame GROUPI, Maire Adjointe en charge de la transition écologique et de la lutte contre les pollutions, expose :

Vu l'arrêté préfectoral n°DDT-2022-1098 du 5 août 2022 et le dossier qui l'accompagne,  
Vu l'article L181-1 et suivants du code de l'Environnement,  
Vu la note en annexe,

Par arrêté n° DDT-2022-1098 du 5 août 2022 (reçu le 24 août 2022), le Préfet de Haute-Savoie a prescrit une enquête publique, du 29 août au 28 septembre 2022. Elle concerne la demande d'autorisation environnementale présentée par le SIAC pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de gestion sédimentaire sur les bassins versants des Dranses.

D'une durée de cinq ans, ce plan a pour objectif d'améliorer la dynamique fluviale (restauration de l'espace de divagation des cours d'eau, restauration du transport solide par remobilisation des sédiments, rajeunissement des milieux riverains) et de réduire le risque d'inondation. Il est envisagé dans la continuité des travaux de restauration écomorphologique de la rivière de la basse Dranse, dont la demande d'autorisation environnementale a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil Municipal, dans sa séance du 18 octobre 2021, et qui ont commencé cette année.

La commune de Thonon-les-Bains est concernée pour la partie « basse Dranse », qui s'étend sur 4 km, de l'exutoire de son bassin versant au pont de la Douceur jusqu'à son embouchure dans le lac Léman.

Le Conseil Municipal de Thonon-les-Bains est appelé à émettre un avis sur ce dossier, au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête.

Compte tenu des éléments présents au dossier, tels qu'exposés dans la note ci-annexée, le plan envisagé par le SIAC est essentiel pour prévenir les inondations et améliorer la dynamique fluviale sur le bassin des Dranses.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**EMETTRE** un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation présenté par le SIAC pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de gestion sédimentaire sur les bassins versants des Dranses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,  
Christophe ARMINJON.



Le secrétaire de séance,  
Monsieur ELLENA.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



**MAIRIE DE THONON-LES-BAINS**

**Registre des délibérations du Conseil Municipal de la  
Ville de THONON-LES-BAINS**

-----  
Séance du 19 septembre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le treize septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

Mme Karine BIRRAUX, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Karine BIRRAUX	à	Mme Véronique VULLIEZ
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur ELLENA.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-six septembre deux mille vingt-deux.